



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 25 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Laurence THIERRY conseillères.

Mrs Patrick GARCES, conseillers.

Était absent :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Gilles TOUTAIN), Virginie PROVIN (donne pouvoir à Corinne COULIBALY), Didier LETANG (donne pouvoir à Martial RAGEL) Stéphanie THESE (donne pouvoir à Virginie DELAFOSSE-CUDORGE), Steve HAMELIN (donne pouvoir à Patrick GARCES)

Laurence THIERRY a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de passer à l'ordre du jour Mme le Maire souhaite rendre hommage à Madame Hélène QUENEE, 2^{ème} adjointe sous la mandature de Vincent Andreu de 1995 à 2008 décédée le dimanche 13 mars 2022 à Arlanc dans sa 97^{ème} année. Mme le Maire donne lecture de l'éloge funèbre prononcé lors de ses obsèques au cimetière de Château sur Epte le jeudi 17 mars 2022.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une minute de silence

Nous passons à l'ordre du jour :

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge des budgets

Budget commune :

Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2021 celui-ci étant identique au compte administratif 2021.

Pour : 12 voix

Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES	DEFICIT ou DEPENSES	EXCEDENT ou RECETTES
Résultats reportés		88 370,65 €	10 314,11 €	0,00 €	10 314,11 €	88 370,65 €
Opérations de l'exercice	442 805,78 €	465 038,32 €	73 593,94 €	77 113,00 €	516 399,72 €	542 151,32 €
TOTAUX	442 805,78 €	553 408,97 €	83 908,05 €	77 113,00 €	526 713,83 €	630 521,97 €
Résultats de clôture		110 603,19 €	6 795,05 €	0,00 €	6 795,05 €	110 603,19 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	63 200,00 €	222 531,00 €	63 200,00 €	222 531,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		110 603,19 €	6 795,05 €	0,00 €	0,00 €	103 808,14 €

Il en ressort :

Un excédent de **110 603.19 €** en fonctionnement

Un déficit de **6 795.05 €** en investissement

Soit un excédent réel de **103 808.14 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **6 795.05 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **110 603.19 €** pour financer le fonctionnement

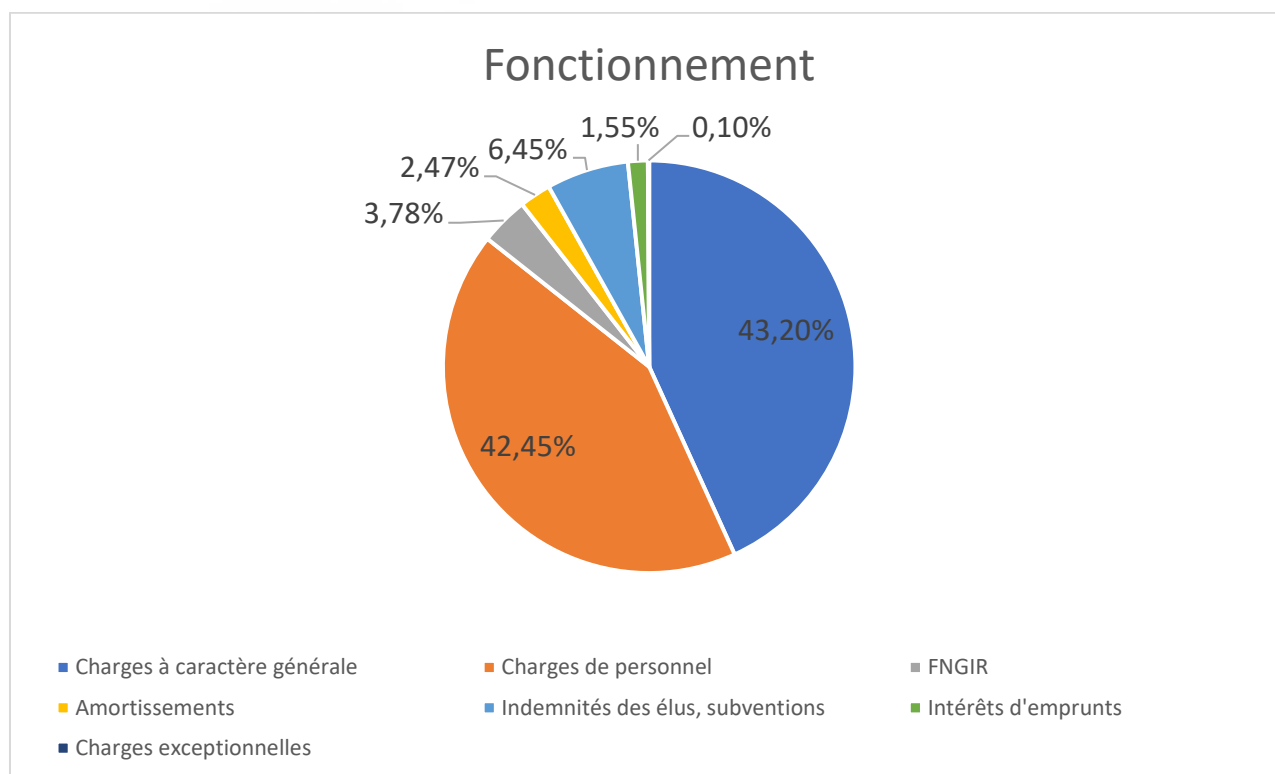
Pour : 11 voix

Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2022, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	587 228.93 €
- Investissement	684 783.63 €

Pour : 12 voix



Vote des taux d'imposition 2022

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal vote les taxes locales comme suit :

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2022	Produits correspondants
foncière (bâti) FB	44.11	133 683	141 681
foncière (non bâti) FNB	41.37	23 600	9 763
		Produit fiscal attendu	151 444

Cette augmentation est nécessaire pour faire face aux coûts des dépenses de fonctionnement supplémentaires :

- dépenses liées à l'énergie (électricité, fioul, gazole)
- revalorisation du salaire des agents (réforme de la fonction publique).

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix (M. Gilles Toutain – M. Gille Lecomte)

Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Association Combattants Guerre Saint Clair 200 €
- Union Cant Sapeurs-Pompiers Ecos 100 €
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers Ecos 100 €
- Jeunes diplômés (Bac 50 € - Brevet des collèges 40 €) 500 €
- Héritage historique 200 €
- BTP – CFA 140 €
- Animaux du 27 100 €
- La Compagnie du Silence 200 €
- Don pour l'Ukraine 100 €
- Comice agricole d'Etrépagny 100 €

Pour : 12 voix

Délibération : SIEGE enfouissement des réseaux route de Rouen Tranche 1

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors de l'état des lieux réalisés par ENEDIS, nous avons l'obligation de réaliser des travaux de renforcement prioritaires. Après les travaux impasse des Jardins Fleuris, nous continuons Route de Rouen

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **14 792.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **10 417.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Pour : 12 voix

Délibération : SIEGE : réactualisation des travaux des horloges astronomiques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a réalisé des travaux de remplacement de 3 armoires d'éclairage public et 3 horloges astros en 2021. Les prix ayant variés, il convient de délibérer de nouveau afin d'annuler la délibération n°3302 du 16 octobre 2020.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **2 633.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement

Pour : 12 voix

Délibération : Changement de la chaudière de l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut remplacer la chaudière à fioul de l'école qui est trop vétuste par une chaudière gaz à condensation et créer un raccordement du réseau gaz de ville rue de la Libération.

Des subventions ont été demandées au titre du plan de relance (DSIL par l'Etat et FDAT par le Département).

Après plusieurs demandes de devis, la société Lancelevée a été retenue.

Montant HT de la chaudière	12 861.91 €
Subvention DSIL	5 731 €
Subvention FDAT	3 439 €
TVA	2 572.38 €
Montant TTC	15 434.29 €
Reste à charge	6 264.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- signer tous les documents se rapportant à l'achat de la chaudière
- prévoir au budget 2022 les crédits nécessaires à cette opération (dépense d'investissement compte 21312)
- accepter les subventions au titre de la DSIL et du FDAT.

Pour : 12 voix

Budget eau :

Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de l'eau de l'exercice 2021 celui-ci étant identique au compte administratif 2021.

Pour : 12 voix

Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de l'Eau de l'exercice 2021 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

Résultats 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 284.90	95 910.41
Investissement	00	3 969.52

Il en ressort :

Un excédent de **107 222.04 €** en fonctionnement

Un excédent de **36 607.27 €** en investissement

Soit un excédent réel de **143 829.31 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **36 607.27 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **107 222.04 €** pour financer le fonctionnement

Pour : 11 voix

Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2022, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	171 022.04 €
- Investissement	40 607.27 €

Pour : 12 voix

Divers

Madame le Maire souhaite remercier M. Patrick GARCES et Mme Nadine HOUSSAYE pour le travail accompli avec l'objectif de construire un budget rigoureux et responsable.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés à diverses entreprises afin de réaliser les travaux de la future agence postale communale. Ceux-ci s'élèvent à un montant total de 24 267.10 € et sont totalement financés par la Poste.

La séance est levée à 23h15